CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE : Véhicule complet Suivant directive 2007/46

Page 1

Le soussigné : Michèle Fromentin fonction : Secrétaire

Certifie par la présente que le véhicule:

0.1. Marque (raison sociale): DAUDIN

0.2. Type: DAU22

Variante: F03

Version : 2502DRTR

0.2.1. Nom commercial: 2502D

0.4. Catégorie de véhicule: O2

0.5. Nom et adresse du constructeur:
Entreprise DAUDIN S.A.S.
8, Allée de la marchanderie Z.A.
45370 CLERY–SAINT-ANDRE – France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires:

Plaque règlementaire sur traverse avant droit collée ou rivetée

Emplacement du numéro d'identification du véhicule:

Inscription sur traverse avant droit.

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant):

0.10. Numéro d'identification du véhicule:

VF92502D015438029

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e11*2007/46*0917*00 délivrée le 26.10.2012 et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite/à gauche (b) et qui utilisent les unités métriques/britanniques (c) pour l'indicateur de vitesse (d).

Cléry-Saint-André le 22.04.2015

Signature:

REMORQUES DAUDIN
SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
ZA LA SALLE, 8 ALLEE DE LA MARCHANDERIE
45370 CLERY ST ANDRE
TEL 02.38.45.71.62 - FAX 02.38.45.91.84
SIRET 312 261 811 00029

COPIE

Page 2

Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux: 2 et de roues: 4

1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: non applicable

Dimensions principales

4. Empattement: 4180 mm
(entre point d'attelage et axe essieu ou tandem)

4.1. Écartement des essieux: 1-2: 750 mm.

5. Longueur: 6670 mm

6. Largeur: 2270 mm

7. Hauteur: 3200 mm

10. Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule: 6594 mm

11. Longueur de la zone de chargement: 4500 mm

12. Porte-à-faux arrière: 2430 mm

Masses

13. Masse du véhicule en état de marche: 2240 kg

13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:
1..... 1073 kg 2..... 1073 kg

13.2 Masse réelle du véhicule 2240 kg

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible:
2500 kg

16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:
1..... 1210 kg 2..... 1210 kg

16.3. Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux:
2500 kg.

19. Masse statique maximale techniquement admissible sur le point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central:
100 kg

Vitesse maximale

29. Vitesse maximale: 140 km/h

Essieux et suspension

30.1. Voie de chaque essieu directeur : non applicable

30.2. Voie de tous les autres essieux: 2100 mm

31. Position du ou des essieux relevables: non applicable

32. Position du ou des essieux chargeables: non applicable

34. Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente: ~~oui~~/non (1)

35. Combinaison pneumatiques/roues (h): 175R14C-92N

Dispositifs de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque mécaniques/ ~~électriques/pneumatiques/hydrauliques~~ (1)

Carrosserie

38. Code de la carrosserie (i): DC

Dispositif d'attelage

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:
RTN-GOETT- AC4268

45.1. Valeurs caractéristiques (1): D: 31 KN S : 120 kg

Divers

50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses: ~~oui~~ /**non**

51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5: **non**

52. Remarques (n): Ce véhicule doit être attelé derrière un véhicule tracteur équipé d'un système d'attelage compatible.
CNIT :020AJ0RM000T466